BPJEPS MAPST - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif », mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous »

N° de fiche RNCP37191 - Date d'échéance de l'enregistrement : 01-03-2028

Certificateur : MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES Siret : 13001658700011

Objectifs :

- Former des éducateurs sportifs polyvalents capable d'initier tous les publics aux activités physiques et sportives ou de veiller à leur perfectionnement.
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

Public cible :

Notre BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives Pour Tous est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion du sport à différents publics. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle
- Titulaire de la MCAG2S

Prérequis :

- Être titulaire du PSC1.
- Avoir un bon niveau de pratique physique et sportive.
- Valider les Tests des Exigences Préalables (TEP) du ministère des Sports : parcours de motricité, test de course à pied Luc léger.
- Valider les tests IRSS (sous réserve d'organisation)

Déroulement de la formation :

Tous nos BPJEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous débutent en septembre 2025 et se terminent entre juillet et septembre 2026 en fonction du site IRSS.

- Pour les **stagiaires de la formation professionnelle** :
  - 2 jours en formation à IRSS par semaine : 550 h/an
  - 3 jours en structure de stage par semaine : au moins 650 h/an

- Pour les **salariés dont les apprentis** :
  - 2 jours en formation à IRSS par semaine : 550 h/an
  - 3 jours en entreprise par semaine : au moins 1000 h/an

Programme

BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure d'alternance, des besoins des publics et des financements/ressources mobilisables. - Proposition de projet dans la structure d'alternance répondant à l'évolution des besoins des publics. - Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation du projet. - Evaluation du projet mis en place et transmission d'informations sur les publics accueillis.
BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	- Communiquer des informations sur les activités proposées par la structure d'alternance en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur. - Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics. - Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure d'alternance. - Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.
BC3 : Concevoir, animer en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques pour tous	- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives. - Préparation, organisation et programmation de séances de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage. - Conduite, animation et Adaptation des séances. - Evaluation des séances et des cycles.

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacun des BC. Il est nécessaire de valider chacun d'eux pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des BC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

Méthodes mobilisées :

Environ 60% des volumes de formation sont dévolus aux enseignements « pratiques » et pédagogiques sur les activités physiques de pleine nature, ls activités et jeux sportifs, les activités d'entretiens corporels et leurs enseignements, la construction de séance et leur animation.
Selon les matières enseignées et les compétences visées, le méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.
Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.
Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.
Méthode pro-active (faire faire) : à travers de études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).
Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.
Chaque apprenant dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT) via un compte Microsoft Office 365 et une adresse email IRSS personnelle.

Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 26 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée :** Septembre 2025.
- **Fin de formation :** Entre juillet et septembre 2026 selon les sites IRSS.
- **Amplitude Horaire :** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS BORDEAUX : 29, rue de l'école Normale – 33000 Bordeaux
- IRSS CAEN : 147 rue de la Délivrande - 14000 Caen
- IRSS PARIS (sous réserve d'habilitation) - 13 Passage Dauphine – 75006 Paris
- IRSS POITIERS : 190 rue de la Gibauderie – 86000 POITIERS
- IRSS ROYAN : Le Carel, 48 bd Franck Lamy, Place Jean-Noël de Lipkowski - 17205 Royan
- IRSS TOURS : 47 rue de la Parmentière - 37520 Tours-La Riche

Tarifs 2025-2026 :

- 9,90 €/h en financement individuel personnel
- 13 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex-période de professionnalisation) …
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'OPCO.

Chiffres Clés :

Trouvez les données officielles sur le site web : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil
Attention : les chiffres concernent le BP APT

Validation des blocs de compétences (BC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications, une primo et un éventuel rattrapage.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- De candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- D'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.

- De validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à début septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent en septembre.

Equivalences et passerelles :
https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160621modif191122_bpapt.pdf

Poursuite de parcours et débouchés

- Educateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.